

Aéroclub de Colmar

Conseil d'Administration du vendredi 18 décembre 2020

Participants en visioconférence : Stéphane Wagner, Eric Schnell, Marc Gilg, Jean-Marc Pagiès, Rémy Schillemann, Gérard Aria, Hubert Durlwanger, Jean-Pierre Conrad, Philippe Dufour, Jean-Pierre Martin

La séance avait pour principal objet la préparation de l'Assemblée générale du 20 décembre et plus particulièrement de tester le mode de visioconférence qui sera utilisé pour l'AG (application Zoom).

1 – Reprise de la double commande

Les fédérations aéronautiques (FFA, FFVP ...) ont publié un communiqué invitant les clubs à reprendre l'activité de double-commande et à ne plus appliquer les consignes d'attente données en novembre par la DGAC, considérées désormais comme sans base légale. La TWR a fait savoir qu'elle ne prendrait pas position sur ce sujet et ne s'opposerait pas au départ d'un avion avec plusieurs personnes à bord. En conséquence et pour assurer la sécurité des vols :

- un mail sera transmis par le Président à l'assureur de la flotte pour l'informer de la reprise de l'activité d'école,
- la double-commande est de nouveau possible,
- les VI demeurent toutefois suspendus,
- les vols avec passagers restent limités à l'emport des proches.

2 – Préparation de l'AG

Le test de présentation des documents en ligne est satisfaisant.

Statistiques 2019 :

- 89 membres navigants dont 20 élèves, 8 adhérents non pilotes
- 1034 heures de vol dont 485 en double commande

Comptes 2019

- au vu des comptes présentés par KPMG, il s'avère nécessaire de revoir les valeurs d'amortissement des avions, dont notamment celle du Cessna 152
- résultat global négatif de 22 938 €

Le résultat d'exploitation est en partie affecté par la valeur excessive des provisions d'amortissement sur les avions. Mais il est également affecté par une baisse d'activité de 300 heures de vol. Il n'y a pas d'explication satisfaisante à cette baisse, l'immobilisation d'un Ecoflyer et les travaux sur la piste ne l'expliquant que partiellement. La double-commande est saturée le samedi notamment en période de contrôle club, ce qui peut générer de la perte d'activité. Ce point sera étudié avec le chef-pilote.

Test de la procédure de vote en visioconférence

La principale difficulté est le contrôle du droit de vote qui prendrait beaucoup trop de temps s'il devait être appliqué en ligne. Il y sera donc dérogé en raison des circonstances sanitaires qui s'opposent à la tenue d'une assemblée classique.

Le test d'un vote de type oui / non pour le quitus est positif.

Le vote nominatif fonctionne également, mais il s'avère que le contrôle des procurations en ligne serait beaucoup trop lourd.

Il sera donc procédé comme suit :

- un mail circulaire invitera les membres titulaires de procuration à le signaler par retour de mail, avant l'AG
- le Président disposera ainsi de la liste des membres votant une deuxième fois avec procuration

- après un premier vote pour l'ensemble des participants, un deuxième vote sera fait pour les titulaires de procuration
- l'animateur de la réunion peut voir l'identité des votants (mais pas le contenu du vote) et dispose ainsi d'un pouvoir de contrôle.

D'une manière générale il est rappelé que l'organisation de cette assemblée est dérogatoire par rapport à nos statuts mais qu'elle est couverte par *l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.*

Le Président
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour